

Introduction

- La thèse peut être rédigée indifféremment avec Microsoft Word, OpenOffice/LibreOffice, Pages, en LaTeX, ou avec d'autres logiciels **avant d'être convertie en PDF**
- Avec Word et OpenOffice/LibreOffice utiliser **une feuille de style**
- **Ce qui de créer des tables automatiques et cliquables** (sommaire, tables des matières, index, table des illustrations...)
- **Choix de la mise en page** : se reporter à votre laboratoire
- Les doctorants doivent prendre contact avec nous **un mois avant la soutenance** (ce contact pouvant avoir lieu sous-forme de mail, toutefois une prise de rendez-vous est préférable)
- Suite à ce contact nous vous faisons parvenir deux formulaires PDF à nous retourner
 - Un formulaire **non-plagiat** à signer par vous-même
 - Un formulaire **concernant la thèse** (directeur, laboratoire, droit de diffusion ...)

Lors du dépôt, 1 mois avant la soutenance, vous apporterez les fichiers suivants sur clé USB ou vous les enverrez par mail.:

- **Texte intégral de la thèse complète en un seul fichier 1.1 au format source** (Word, Open office ou Latex [*archivage_Nom_Prénom_N°étudiant.doc*])
 - 1.2 **au format PDF** [*archivage_Nom_Prénom_N°étudiant.pdf*]
 - 1.3 **Sans mot de passe ni aucune autre protection**
 - 1.4 **Avec table des matières cliquable et signets**
- Le formulaire non plagiat
- Le formulaire thèse

La validité de ces documents sera examinée
Une attestation de dépôt vous sera alors remise.

Après la soutenance:

- Une version définitive de la thèse est à remettre le plus rapidement possible
- **après soutenance le docteur remettra au SCD sous forme électronique , une copie du procès verbal de soutenance**
- Dans le cas où le jury souhaite l'introduction de corrections dans la thèse, le nouveau docteur dispose d'un délai de trois mois pour les effectuer et déposer au service de doctorat l'exemplaire numérique de la thèse corrigée accompagné d'un exemplaire papier de la thèse corrigée et de la fiche complémentaire au rapport de soutenance signée par le président du jury et attestant la validité de la thèse corrigée
- Dans le cas où le docteur ne souhaite pas que sa thèse soit diffusée sur internet il devra remettre un exemplaire papier au Service Commun de la Communication